

C'est en songeant à l'avenir que je voudrais conclure en attirant votre attention sur le fait que l'Accord commercial canado-américain contient plusieurs mesures visant à garantir l'évolution ultérieure de nos relations commerciales.

Ces mesures comprennent la création d'un comité sélect, chargé de faire des recommandations sur une politique de l'automobile offrant des avantages réciproques pour les années 90 et au delà. Pour régler les problèmes de dumping et de subventionnement, nos deux pays collaboreront à l'instauration d'un nouveau régime, qui devrait entrer en vigueur à la fin de la 7^e année au plus tard.

Nous avons par ailleurs convenu de tenir des discussions régulières sur les moyens de rendre plus compatibles les normes fédérales, et de favoriser une plus grande compatibilité au niveau des États, des provinces et des entreprises.

Cet Accord commercial nous permettra de mettre en valeur notre talent et notre potentiel. Lorsqu'il aura été mis en application, nos deux pays pourront aller de l'avant dans un esprit de confiance et d'innovation.

C'est le commerce qui a été l'architecte de nos deux pays et qui jouera un rôle prépondérant pour déterminer notre avenir économique. Nous avons ainsi conçu ensemble le cadre qui donnera à nos échanges commerciaux, aujourd'hui et jusqu'au XXI^e siècle, une orientation plus progressive et libre de toute entrave.

Je vous remercie.